



LA GARANTIE DE POUSSE

HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee (HORNBACH) accorde une garantie de pousse sur toutes les plantes d'extérieur vivaces et résistantes à l'hiver achetées chez HORNBACH.

1. Durée de la garantie

La garantie est de **2 ans**. La garantie débute à la date d'achat. Afin de pouvoir prouver la date d'achat de votre article, veuillez conserver le ticket de caisse original ou la facture originale.

2. Étendue de la garantie

La garantie s'applique exclusivement à la croissance des plantes d'extérieur vivaces et résistantes à l'hiver. La garantie s'applique dans l'Union européenne et en Suisse. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie n'est pas valable si les dommages subis par les plantes ...

- ... résultent de mauvaises conditions de plantation et d'entretien ...
- ... force majeure ...
- ... endommagement délibéré ...

La garantie ne couvre pas toutes les plantes en pot ni les sapins de Noël (en pot et coupés). De plus, le dommage aux pièces d'usure qui résulte de l'usage normal de l'article n'est pas couvert par la garantie. La garantie n'inclut pas les dommages accessoires ou consécutifs.

3. Prestations de la garantie

Pendant la période de garantie, HORNBACH vérifie l'article pour déterminer si un cas de garantie s'applique. S'il s'agit d'un cas de garantie, HORNBACH remplacera l'article par un autre de la même variété ou remboursera le prix d'achat. Le choix de HORNBACH (remplacement ou remboursement du prix d'achat) est effectué à la discrétion de la garante. L'article remplacé devient la propriété de la garante.

Les prestations de garantie ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie ne donnent pas droit à une nouvelle garantie.

4. Recours à la garantie

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir votre droit de garantie.

Vous le trouverez sur www.hornbach.ch. Vous pouvez aussi vous mettre en relation avec le garant à l'adresse e-mail: service@hornbach.ch

Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation de l'original du ticket de caisse ou de la facture, ainsi que sur présentation de l'article.

5. Droits légaux

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.



Vous retrouvez les conditions de garantie en ligne sur: www.hornbach.ch/garanties



99HOR0074

